



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 2 décembre 2025, à 20 h 00 à l'hôtel de ville de Boucherville situé au 500, rue de la Rivière-aux-Pins à Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

SONT PRÉSENTS :

M. Jean Martel, maire

M^{me} Isabelle Bleau, conseillère
M. Alexandre Ouellet, conseiller
M^{me} Josée Bissonnette, conseillère
M^{me} Anne Barabé, conseillère
M. François Desmarais, conseiller
M^{me} Isabelle Harvey, conseillère
M. Raouf Absi, conseiller
M^{me} Andrée Savard, conseillère

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. Roger Maisonneuve, directeur général
M^{me} Marie-Pier Lamarche, directrice générale adjointe
M^{me} Marianna Ruspil, greffière

251202-1

Ouverture de la séance et moment de réflexion

... Après un moment de réflexion, M. le maire, Jean Martel, ouvre la séance.

Il est proposé d'ajourner la présente séance ordinaire à 20 h 01 pour reprendre la séance extraordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est proposé de reprendre la séance ordinaire à 20 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions

La parole est accordée au public :

- M. Antoine Banville : demande d'attribuer aux terrains de tennis leur vocation initiale et demande de convertir les terrains de terre battue en surface dure (dépôt de pétition).

251202-2

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, en ajoutant les points suivants :

- 13.1 Orientation du conseil sur les sujets à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 11 décembre 2025
- 13.2 Lettre d'entente concernant le Régime de retraite – Utilisation des excédents d'actifs disponibles au volet antérieur et au volet courant en date du 31 décembre 2024
- 13.3 Avis de motion – Règlement numéro 2025-07-8 sur la rémunération des élus municipaux et le remboursement de dépenses afin de modifier la rémunération des élus, d'ajouter l'indexation de rémunération et de mettre à jour les noms de la liste des comités, commissions et groupes de travail à l'annexe A
- 13.4 Dépôt du projet de règlement numéro 2025-07-8 sur la rémunération des élus municipaux et le remboursement de dépenses afin de modifier la rémunération des élus, d'ajouter l'indexation de rémunération et de mettre à jour les noms de la liste des comités, commissions et groupes de travail à l'annexe A

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251202-3

Approbation du procès-verbal du 17 novembre 2025

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2025 tenue par le conseil municipal de Boucherville, en corrigeant la résolution 251117-37 concernant le groupe de travail sur l'environnement, on aurait dû nommer M^{mes} Bleau, Barabé et Harvey, et on aurait dû nommer à la commission action climatique M^{mes} Barabé et Harvey.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

251202-4

Avis de motion – Règlement numéro 2025-462 visant la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial (SDC) du Centre urbain de Boucherville pour l'exercice financier de 2026

251202-5 **Avis de motion – Règlement numéro 2025-463**
imposant les taxes foncières, les droits sur les
mutations immobilières dont la base d'imposition
excède 500 000 \$, les tarifs pour l'utilisation de l'eau et
la gestion des matières résiduelles, et ce, pour l'année
2026

251202-6 **Avis de motion – Règlement numéro 2025-464**
imposant une taxe sur les surfaces minéralisées de
certaines immeubles non résidentiels, et ce, pour
l'année 2026

251202-7 **Avis de motion – Règlement numéro 2025-465
décrétant la tarification 2026 pour le financement de
certains biens, services ou activités, et remplaçant le
Règlement numéro 2024-436 et ses amendements**

Adoption de règlements

251202-8 **Adoption – Règlement numéro 2025-260-2 modifiant le
Règlement numéro 2017-260 relatif à l’art mural afin
d’élargir le territoire d’application à tous les immeubles
municipaux**

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2025-260-2 – Règlement modifiant le Règlement numéro 2017-260 relatif à l'art mural afin d'élargir le territoire d'application à tous les immeubles municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251202-9	Dépôt du projet de règlement numéro 2025-462 visant la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial (SDC) du Centre urbain de Boucherville pour l'exercice financier de 2026
----------	--

M^{me} la conseillère Anne Barabé présente et dépose le projet de règlement numéro 2025-462 visant la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial (SDC) du Centre urbain de Boucherville pour l'exercice financier de 2026.

251202-10	Dépôt du projet de règlement numéro 2025-463 imposant les taxes foncières, les droits sur les mutations immobilières dont la base d'imposition excède 500 000 \$, les tarifs pour l'utilisation de l'eau et la gestion des matières résiduelles, et ce, pour l'année 2026
-----------	---

M^{me} la conseillère Josée Bissonnette présente et dépose le projet de règlement numéro 2025-463 imposant les taxes foncières, les droits sur les mutations immobilières dont la base d'imposition excède 500 000 \$, les tarifs pour l'utilisation de l'eau et la gestion des matières résiduelles, et ce, pour l'année 2026.

251202-11 **Dépôt de projet de règlement numéro 2025-464
imposant une taxe sur les surfaces minéralisées de
certains immeubles non résidentiels, et ce, pour
l'année 2026**

M^{me} la conseillère Andrée Savard présente et dépose le projet de règlement numéro 2025-464 imposant une taxe sur les surfaces minéralisées de certains immeubles non résidentiels, et ce, pour l'année 2026.

251202-12	Dépôt de projet de règlement numéro 2025-465 décrétant la tarification 2026 pour le financement de certains biens, services ou activités, et remplaçant le Règlement numéro 2024-436 et ses amendements
-----------	---

M. le maire Jean Martel présente et dépose le projet de règlement numéro 2025-465 décrétant la tarification 2026 pour le financement de certains biens, services ou activités, et remplaçant le Règlement numéro 2024-436 et ses amendements.

Rapports et résolutions des comités et commissions

251202-13

Demandes site du patrimoine et PIIA présentées au CCU du 19 novembre 2025

Il est proposé d'entériner les recommandations U2025-134 à U2025-137 et U2025-140 à U2025-143 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 19 novembre 2025 et d'approuver :

1. La demande de PIIA numéro 2025-70155 afin d'autoriser l'ajout d'une nouvelle marquise au-dessus de l'aire de chargement en cour arrière sur l'emplacement situé au 100, boulevard de Mortagne, le tout en considérant le préambule apparaissant à la recommandation U2025-134.
2. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2025-70147 pour autoriser des modifications aux fenêtres d'un immeuble situé au 38, rue De Grandpré, le tout en considérant le préambule et la suggestion apparaissant à la recommandation U2025-135.
3. La demande de PIIA numéro 2025-70142 pour autoriser un agrandissement de type solarium en cour arrière d'un immeuble situé au 1044, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule apparaissant à la recommandation U2025-136.
4. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2025-70154 pour autoriser l'agrandissement d'un immeuble situé au 515, rue Notre-Dame, le tout en considérant le préambule, la condition et les suggestions apparaissant à la recommandation U2025-137.
5. La demande site du patrimoine numéro 2025-70144, déposée le 14 octobre 2025 pour autoriser la démolition d'un bâtiment accessoire situé en cour arrière du 619, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule et la condition apparaissant à la recommandation U2025-140.
6. La demande site du patrimoine numéro 2025-70153 pour autoriser la démolition d'un bâtiment accessoire en cour arrière d'un immeuble situé au 16, rue Desmarteau, le tout en considérant le préambule apparaissant à la recommandation U2025-141.
7. Partiellement la demande de PIIA numéro 2025-70135 pour autoriser l'agrandissement du bâtiment et le réaménagement du terrain pour un immeuble situé au 1175, rue Ampère, le tout en considérant le préambule, les conditions et la suggestion apparaissant à la recommandation U2025-142.
8. La demande de PIIA numéro 2025-70145 pour autoriser l'agrandissement en cour latérale droite d'un immeuble situé au 317, rue Jean-Vinet, le tout en considérant le préambule et les suggestions apparaissant à la recommandation U2025-143.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251202-14

Renouvellement des mandats des membres du CCU

CONSIDÉRANT que M^{me} Chantal De Menezes est membre du CCU depuis janvier 2020;

CONSIDÉRANT que M^{me} Catherine Gagné est membre du CCU depuis mars 2022;

CONSIDÉRANT que M^{me} Marie-Ève Trudeau est membre du CCU depuis janvier 2019;

CONSIDÉRANT que la contribution de ses trois membres a été significative auprès du comité;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4728 préparé par la Direction de l'urbanisme daté du 26 novembre 2025 sur le sujet;

Il est proposé :

1. De prolonger le mandat de M^{mes} De Menezes, Gagné et Trudeau pour deux ans, soit du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027.
2. De remercier M^{me} Laurence Mailhot pour sa contribution positive au CCU ainsi que de souligner son implication au sein de ce comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251202-15

Dépôt de procès-verbaux de réunions des comités et commissions de Boucherville

Il est proposé de prendre acte des procès-verbaux des réunions suivantes :

1. Réunion du secrétariat à la participation citoyenne tenue le 12 juin 2025;
2. Réunion du comité du Vieux-Boucherville et de ses abords tenue le 16 juin 2025.

Demandes de dérogation mineure et de démolition

251202-16

Demande de démolition numéro 2025-70143

CONSIDÉRANT la demande de démolition numéro 2025-70143;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville (CCU) a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2025-139;

CONSIDÉRANT qu'une affiche a été installée dans un endroit bien en vue sur l'emplacement invitant les personnes intéressées de se faire entendre relativement à la demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Web de la Ville de Boucherville invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

Il est proposé d'accepter la demande de démolition numéro 2025-70143 à l'égard de l'immeuble situé au 619, boulevard Marie-Victorin sur le lot 1 908 950 du cadastre du Québec, déposée le 14 octobre 2025, pour la démolition d'un bâtiment accessoire, le tout selon la recommandation U2025-0139 du CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251202-17

Demande de dérogation mineure numéro 2025-70148

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2025-70148;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville (CCU) a recommandé l'acceptation partielle de cette demande en vertu de sa résolution U2025-138;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Web de la Ville de Boucherville invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet;

Il est proposé d'accepter partiellement la demande de dérogation mineure numéro 2025-70148 à l'égard de l'immeuble situé au 586, chemin de Touraine sur le lot 2 513 131 du cadastre du Québec, déposée le 27 octobre 2025, qui aura pour effet d'accorder une dérogation pour permettre une enseigne directionnelle à une hauteur de 3,9 mètres maximum par rapport au sol.

Le tout selon la recommandation U2025-138 du CCU.

Tel que présenté dans les documents suivants :

- Lettre argumentaire préparée par Paré + en date du 3 octobre 2025;
- Plans d'affichage 22565_PRM_R02, préparés par Enseignes Montréal Néon, datés du 7 octobre 2025;
- Plan complémentaire 22565_PRM_R02, préparé par Enseignes Montréal Néon, daté du 7 octobre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Administration et finances

Effectifs et embauche

251202-18

Approbation du rapport d'effectifs

Il est proposé :

1. D'approuver le rapport d'effectifs pour la période du 8 au 22 novembre 2025 préparé par la Direction des ressources humaines daté du 24 novembre 2025.
2. De féliciter M. Daniel Pilon, concierge, à la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs, pour ses 30 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Listes des déboursés et virements budgétaires

251202-19

Listes des déboursés

Il est proposé :

1. D'approuver les listes préparées par la Direction des finances et des approvisionnements des déboursés numéro 210257 à 210388.
2. D'approuver les paiements électroniques numéro S34545 à S34746.
3. D'approuver directement au compte bancaire les prélèvements numéro 102 à 108 et 1135 à 1149.
4. D'autoriser le trésorier de la Ville ou l'assistante-trésorière à donner suite à la présente et à signer tout document pertinent à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251202-20

Liste de virements budgétaires

Il est proposé :

1. D'approuver les listes détaillées des virements budgétaires au 25 novembre 2025 pour les écritures 5977 à 5983.
2. D'autoriser la Direction des finances et des approvisionnements de la Ville à donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251202-21

**Dépôt du rapport prévu au règlement de délégation
2020-329**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport indiquant les dépenses effectuées pour les services professionnels par les différentes directions et ce, pour la période comprise entre le 1^{er} au 30 novembre 2025, le tout conformément à l'article 8 du règlement de délégation numéro 2020-329 et ses amendements.

251202-22

**Programme d'aide financière pour la gestion durable
des eaux de pluie**

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville dans la Convention Mondiale des Maires pour le climat et l'énergie, qui engage la Ville à s'adapter aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT que dans un contexte de changements climatiques, les épisodes de pluies extrêmes qui se manifestent ont pour incidence d'affecter et dans certains cas de surcharger les réseaux d'égouts combinés et pluviaux;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4695 préparé par la Direction de l'environnement et de la transition écologique daté du 13 novembre 2025 sur le sujet;

Il est proposé :

1. De mettre en place un programme d'aide financière pour la réduction des risques d'inondation lors de pluies abondantes, selon les conditions et modalités proposées par la Direction de l'environnement et de la transition écologique.
2. D'autoriser la Direction des finances et des approvisionnements à effectuer les versements d'aide financière aux citoyens qui soumettront des demandes conformes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251202-23

Subventions – Consultation budgétaire 2026

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite porter une aide financière aux organismes qui lui en ont fait la demande;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4735 préparé par la Direction générale daté du 27 novembre 2025 sur le sujet;

Il est proposé d'octroyer les subventions apparaissant à la liste jointe, en regard des projets soumis lors de la consultation budgétaire 2026,

payables au cours de l'année 2026, le tout conditionnel, lorsque applicable, au dépôt du plan d'affaires relatif au projet soumis, ainsi qu'au dépôt d'une reddition de compte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Soumissions, adjudications de contrats et mandats

251202-24 **Adjudication d'un contrat de disposition de terre (BOU25-3272)**

CONSIDÉRANT le contrat de disposition de terre (BOU25-3272);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4717 préparé par la Direction des travaux publics daté du 18 novembre 2025 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat de disposition de terre à Excavation Civilpro inc., pour un montant total de 89 824,26 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251202-25 **Adjudication d'un contrat pour la réfection des postes de pompage Jean-Maneau, De Verrazano et Général-Vanier et la mise à jour de la télémétrie de divers postes de pompage (C-25-09-A)**

CONSIDÉRANT le contrat pour la réfection des postes de pompage Jean-Maneau, De Verrazano et Général-Vanier et la mise à jour de la télémétrie de divers postes de pompage (C-25-09-A);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4700 préparé par la Direction du génie daté du 14 novembre 2025 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat pour la réfection des postes de pompage Jean-Maneau, De Verrazano et Général-Vanier et la mise à jour de la télémétrie de divers postes de pompage à Nordmec Construction inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 1 163 530,90 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission, le tout étant financé à même le règlement d'emprunt numéro 2024-430.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251202-26 **Adjudication d'un contrat pour des travaux d'abattage et d'élagage d'arbres en rives et en boisés urbains (DP25-24)**

CONSIDÉRANT le contrat pour des travaux d'abattage et d'élagage d'arbres en rives et en boisés urbains (DP25-24);

CONSIDÉRANT que l'abattage et l'élagage d'arbres en rives et dans les boisés urbains est nécessaire pour des raisons de sécurité;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4694 préparé par la Direction de l'environnement et de la transition écologique daté du 14 novembre 2025 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat de travaux d'abattage et d'élagage d'arbres en rives et en boisés urbains à Abattage Larivée Inc., pour un montant total de 126 012,60 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus à la demande de prix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251202-27

Adjudication d'un contrat de transport de conteneurs et de disposition de verre recyclé (SP25-17)

CONSIDÉRANT le contrat de transport de conteneurs et de disposition de verre recyclé (SP25-17);

CONSIDÉRANT que les coûts relatifs au contrat de transport de conteneurs et de disposition de verre recyclé feront l'objet d'une compensation financière de la part d'Éco Entreprises Québec (ÉEQ), conformément aux modalités établies par l'organisme;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4716 préparé par la Direction des travaux publics daté du 18 novembre 2025 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat de transport de conteneurs et de disposition de verre recyclé à Services Ricova inc., étant le seul soumissionnaire conforme, pour un montant total de 107 501,63 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ententes, conventions et contrats

251202-28

Renouvellement des polices d'assurances de biens, bris d'équipement, délit, responsabilité, et véhicules ainsi que les quotes-parts de la Ville au fonds du regroupement Varennes/Sainte-Julie pour l'année 2025-2026

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4727 préparé par la Direction des affaires juridiques et du greffe daté du 26 novembre 2025 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'accepter les conditions soumises par Beneva pour le contrat d'assurance « biens, bris d'équipements et délits » de la Ville, pour la période 2025-2026.
2. De payer, pour le terme 2025-2026, la prime incluant les honoraires de courtage, sans les ajustements de la Ville, pour un montant total de 261 447,40 \$, taxes incluses.
3. De verser la somme de 40 983 \$, constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective en biens du Regroupement Varennes/Sainte-Julie de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), pour l'année 2025-2026.
4. D'accepter les conditions soumises par BFL Canada pour le contrat d'assurance « responsabilité » de la Ville, pour la période 2026.
5. De payer, pour le terme 2026, la prime incluant les honoraires de courtage, sans les ajustements de la Ville, pour un montant total de 384 121,67 \$, taxes incluses.
6. De verser la somme de 54 552 \$, constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective en responsabilité du Regroupement Varennes/Sainte-Julie de l'UMQ, pour l'année 2026.
7. D'accepter les conditions soumises par BFL Canada pour le contrat d'assurance « véhicules » de la Ville, pour la période 2025-2026.
8. De payer, pour le terme 2025-2026, la prime d'assurance véhicules de la Ville, pour un montant total de 70 241,19 \$, incluant les taxes et les frais de courtage.
9. D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à signer tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251202-29

Bail – Programme Hockey De Mortagne – Salle d'entraînement au Centre des glaces Gilles-Chabot

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville est propriétaire du Centre des glaces Gilles-Chabot, situé au 565, boulevard de Mortagne;

CONSIDÉRANT que le Programme Hockey De Mortagne désire louer un local pour l'entraînement d'athlètes participant au programme Sport-Études de l'école secondaire De Mortagne;

CONSIDÉRANT que le bail est prévu pour une durée déterminée, soit du 1^{er} janvier au 31 mai 2026;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4718 préparé par la Direction générale daté du 13 novembre 2025 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'approuver le projet de bail intervenu avec le Programme Hockey De Mortagne pour la location d'un local au 2^e étage du 565, boul. de Mortagne.
2. Que la directrice générale adjointe ou la greffière soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville de Boucherville, ledit bail, ainsi que tout autre document nécessaire à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251202-30

Bail – Programme Hockey De Mortagne – Local au Centre des glaces Gilles-Chabot

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville est propriétaire du Centre des glaces Gilles-Chabot, situé au 565, boulevard de Mortagne;

CONSIDÉRANT que Programme Hockey De Mortagne, désire louer un local pour que des services de physiothérapie, de thérapie du sport et autres services de santé puissent être offerts à proximité entre autres aux élèves des programmes sports étude;

CONSIDÉRANT que le bail est prévu pour une durée déterminée, soit du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2035;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4732 préparé par la Direction générale daté du 24 novembre 2025 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'approuver le projet de bail intervenu avec le Programme Hockey De Mortagne pour la location d'un local situé au 1^{er} étage du 565, boul. de Mortagne.
2. Que la directrice générale adjointe ou la greffière soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville de Boucherville, ledit bail ainsi que tout autre document nécessaire à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251202-31

Bail – 9045-9405 Québec inc. – Café centre d'art

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4734 préparé par la Direction des affaires juridiques et du greffe daté du 24 novembre 2025 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'approuver le projet de bail avec 9045-9405 Québec inc. relativement à la location d'espaces situés au niveau du rez-de-chaussée (cuisine et salle polyvalente) du 536, boulevard Marie-Victorin, pour le terme du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027.

2. D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à signer tout document afin de donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251202-32

**Bail – Zone Energie – Centre multifonctionnel
Francine-Gadbois**

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville souhaite favoriser la mobilité durable et la transition énergétique;

CONSIDÉRANT que la société Zone Énergie propose d'installer une station de recharge rapide pour véhicules électriques alimentée principalement par l'énergie solaire;

CONSIDÉRANT que la Ville bénéficiera de recharges gratuites pour sa flotte municipale et de l'agglomération ainsi que de 25 % des espaces publicitaires pour des messages d'intérêt public;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4733 préparé par la Direction des affaires juridiques et du greffe daté du 27 novembre 2025 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'approuver le projet de bail avec Zone Énergie pour l'utilisation de cases de stationnement au 1075, rue Lionel-Daunais.
2. D'autoriser la directrice générale adjointe ou la greffière à signer tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution, y compris toute procuration requise auprès des entreprises d'utilité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251202-33

**Entente de partenariat avec la Société des
établissements de plein air du Québec (Sépaq) pour
l'année 2026**

CONSIDÉRANT le sommaire décision numéro 2025-4730 préparé par la Direction des affaires juridiques et du greffe daté du 21 novembre 2025;

Il est proposé :

1. D'approuver l'Entente de partenariat avec la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) pour l'année 2026.
2. D'autoriser le maire, le maire suppléant, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tous documents afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Affaires diverses

251202-34

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Le conseil municipal prend acte du dépôt par la greffière des déclarations des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil municipal, le tout conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ c. E-2.2).

251202-35

Attestation de dépenses relatives à l'octroi d'une subvention pour l'amélioration du réseau routier (FYD72874)

CONSIDÉRANT l'acquisition de quatre panneaux afficheurs de vitesse pour l'amélioration du contrôle de la vitesse afin d'améliorer et d'assurer la sécurité des usagers du secteur pour un montant de 15 349,16 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville peut bénéficier pour cette acquisition d'une subvention de 10 000 \$, le tout conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité Durable dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale 2025 (Volet PPA-CE);

CONSIDÉRANT les modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT que si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement à la Ville de Boucherville en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4720 préparé par la Direction des travaux publics daté du 15 novembre 2025 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'approuver la dépense au montant de 15 349,16 \$, taxes incluses, relative à l'acquisition de quatre panneaux indicateurs de vitesse pour l'amélioration du contrôle de la vitesse afin d'assurer la sécurité des piétons et des usagers de la route, dossier FYD72874, mentionnés au formulaire de reddition de compte.
2. De soumettre par résolution au ministère des Transports et de la Mobilité Durable du Québec (MTMD), l'attestation de l'achat de panneaux indicateurs de vitesse pédagogiques, le tout conformément aux exigences du MTMD dans le cadre du Programme d'aide, afin de bénéficier de la subvention et de reconnaître qu'en cas de non-respect des exigences, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251202-36

Attestation de dépenses relatives à l'octroi d'une subvention pour l'amélioration du réseau routier (HHA46289)

CONSIDÉRANT l'acquisition de cinq feux clignotants pour piétons afin d'améliorer et d'assurer la sécurité des usagers du secteur pour un montant de 25 466,96 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville peut bénéficier pour cette acquisition d'une subvention de 10 000 \$, le tout conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité Durable dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale 2025 (Volet PPA-ES);

CONSIDÉRANT les modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT que le versement est conditionnel à l’acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT que si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement à la Ville de Boucherville en fonction de la liste des travaux qu’il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l’aide tel qu’il apparaît à la lettre d’annonce;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4721 préparé par la Direction des travaux publics daté du 15 novembre 2025 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D’approuver la dépense au montant de 25 446,96 \$, taxes incluses, relative à l’acquisition de cinq feux clignotants pour piétons, afin d’assurer la sécurité des piétons et des usagers de la route, dossier HHA46289, mentionnés au formulaire de reddition de compte.
2. De soumettre par résolution au ministère des Transports et de la Mobilité Durable du Québec (MTMD), l’attestation de l’achat de panneaux indicateurs de vitesse pédagogiques, le tout conformément aux exigences du MTMD dans le cadre du Programme d’aide, afin de bénéficier de la subvention et de reconnaître qu’en cas de non-respect des exigences, l’aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251202-37

Attestation de dépenses relatives à l'octroi d'une aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR)

CONSIDÉRANT l’acquisition de neuf panneaux afficheurs de vitesse afin d’améliorer et assurer la sécurité des usagers du secteur pour un montant de 25 466,96 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville peut bénéficier pour cette acquisition d’une subvention de 27 936 \$, le tout conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité Durable dans le cadre de l’aide financière du Fonds de la sécurité routière;

CONSIDÉRANT les modalités d’application du volet Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

CONSIDÉRANT le réseau routier pour lequel une demande d’aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAFFSR;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés dans l’année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAFFSR;

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT que si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement à la Ville de Boucherville en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4722 préparé par la Direction des travaux publics daté du 15 novembre 2025 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'approuver la dépense au montant de 33 342,75 \$, taxes incluses, relative à l'acquisition de neuf panneaux afficheurs de vitesses pour l'amélioration du contrôle de la vitesse, afin d'assurer la sécurité des piétons et des usagers de la route, mentionnés au formulaire de reddition de compte.
2. De soumettre par résolution au ministère des Transports et de la Mobilité Durable du Québec (MTMD), l'attestation de l'achat de panneaux indicateurs de vitesse pédagogiques, le tout conformément aux exigences du MTMD dans le cadre du Programme d'aide, afin de bénéficier de la subvention et de reconnaître qu'en cas de non-respect des exigences, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251202-38

Attestation de dépenses relatives à l'octroi d'une subvention pour l'amélioration du réseau routier (TKJ24992)

CONSIDÉRANT l'acquisition de deux feux clignotants pour piétons et l'ajout de deux panneaux indicateurs de vitesse afin d'améliorer et d'assurer la sécurité des usagers du secteur, pour un montant de 16 389,69 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville peut bénéficier pour cette acquisition d'une subvention de 13 037 \$, le tout conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité Durable dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale 2025 (Volet PPA-CE);

CONSIDÉRANT les modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT que si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement à la Ville de Boucherville en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide, tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4719 préparé par la Direction des travaux publics daté du 15 novembre 2025 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'approuver la dépense au montant de 16 389,69 \$, taxes incluses, relative à l'acquisition de deux feux clignotants pour piétons et l'ajout de deux panneaux indicateurs de vitesse, pour l'amélioration du contrôle de la vitesse, afin d'assurer la sécurité des piétons et des usagers de la route, dossier TKJ24992, mentionnés au formulaire de reddition de compte.
2. De soumettre par résolution au ministère des Transport et de la Mobilité Durable du Québec (MTMD), l'attestation de l'achat et de l'ajout de panneaux indicateurs de vitesse pédagogiques, le tout conformément aux exigences du MTMD dans le cadre du Programme d'aide, afin de bénéficier de la subvention et de reconnaître qu'en cas de non-respect des exigences, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251202-39

Dissolution de la Corporation du Centre multifonctionnel Francine-Gadbois

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville a manifesté à la Corporation du centre multifonctionnel de Boucherville (ci-après la « Corporation ») son intention de reprendre les activités de cette dernière;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Corporation juge qu'il est dans le meilleur intérêt de la Corporation et de la Ville de Boucherville que celle-ci cesse ses activités et procède à sa liquidation et dissolution, le tout avec effet au 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT la résolution du conseil d'administration de la Corporation daté du 17 novembre 2025;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4731 préparé par la Direction des affaires juridiques et du greffe daté du 24 novembre 2025 sur le sujet;

Il est proposé :

1. De prendre acte de la décision de la Corporation du centre multifonctionnel Francine-Gadbois de mettre fin, en date du 31 décembre 2025, au Protocole d'entente relatif à la gestion du Centre multifonctionnel Francine-Gadbois, daté du 12 septembre 2001 et renouvelé annuellement à son échéance.
2. D'accepter la recommandation de dissolution de la Corporation et la remise à la Ville de Boucherville de tous les biens, avoirs et documents conformément à l'article 4 du Protocole d'entente et à l'article 15 des Règlements généraux.
3. De collaborer avec la Corporation afin de compléter le processus de dissolution dans les délais prescrits.
4. D'autoriser la directrice générale adjointe et la greffière à signer tout document et à entreprendre les démarches nécessaires pour assurer la reprise des activités et la conformité du processus de dissolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251202-40

Attestation de formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

CONSIDÉRANT l'obligation édictée au paragraphe 4 de l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ c E-15.1.0.1);

Le conseil municipal prend acte que tous ses membres ont suivi la formation obligatoire sur l'éthique et la déontologie en matière municipale reconnue par la Commission municipale du Québec, le 25 novembre 2025.

Affaires nouvelles

251202-41

Orientation du conseil sur les sujets à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 11 décembre 2025

CONSIDÉRANT l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ c. E 20.001);

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 11 décembre 2025;

CONSIDÉRANT qu'un rapport a été fait des décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa dernière séance;

Il est proposé de prendre les orientations suivantes quant aux sujets mentionnés dans le préambule de la présente soit :

1. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-251211-2.1 à CA-251211-2.2.
2. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-251211-4.1 à CA-251211-4.4.
3. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-251211-6.1 à CA-251211-6.12.
4. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-251211-8.1 à CA-251211-8.4.

Toutefois, à la lumière de toute nouvelle information reçue par monsieur le maire ou son représentant sur l'un ou l'autre de ces dossiers avant la séance du conseil d'agglomération, celui-ci ou son représentant est autorisé à réévaluer la situation et à prendre une position différente lors de ces séances, si le tout est jugé pertinent, monsieur le maire ou son représentant est également autorisé à prendre la position jugée la meilleure pour la Ville pour tout nouveau dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251202-42

Lettre d'entente – Utilisation des excédents d'actifs disponibles au volet antérieur et au volet courant du Régime de retraite des employés de la Ville de Boucherville en date du 31 décembre 2024

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4736 préparé par la Direction des ressources humaines daté du 2 décembre 2025 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'approuver la lettre d'entente, intervenue entre le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 307 et les représentants de la Ville, prévoyant l'utilisation des excédents d'actifs disponibles associés au groupe des employés cols bleus au volet antérieur et au volet courant du Régime de retraite des employés de la Ville de Boucherville.

2. D'autoriser le maire, le directeur général, la greffière, la directrice et le conseiller en relations de travail de la Direction des ressources humaines à signer ladite lettre d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251202-43

Avis de motion – Règlement numéro 2025-07-8 sur la rémunération des élus municipaux et le remboursement de dépenses afin de modifier la rémunération des élus, d'ajouter l'indexation de rémunération et de mettre à jour les noms de la liste des comités, commissions et groupes de travail à l'annexe A

M. le maire Jean Martel donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement sur la rémunération des élus municipaux et le remboursement de dépenses afin de modifier la rémunération des élus, d'ajouter l'indexation de rémunération et de mettre à jour les noms de la liste des comités, commissions et groupes de travail à l'annexe A.

251202-44

Dépôt du projet de règlement numéro 2025-07-8 sur la rémunération des élus municipaux et le remboursement de dépenses afin de modifier la rémunération des élus, d'ajouter l'indexation de rémunération et de mettre à jour les noms de la liste des comités, commissions et groupes de travail à l'annexe A

M. le maire Jean Martel présente et dépose le projet de règlement numéro 2025-07-8 sur la rémunération des élus municipaux et le remboursement de dépenses afin de modifier la rémunération des élus, d'ajouter l'indexation de rémunération et de mettre à jour les noms de la liste des comités, commissions et groupes de travail à l'annexe A.

Ce projet de règlement prévoit que la rémunération du maire sera ajustée afin d'ajouter la rémunération de certains postes d'administrateur d'un conseil d'administration d'une société publique ou parapublique, tel que notamment, le Réseau de transport de Longueuil (RTL) et l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), mais ne sera pas indexée tant qu'il siégera au sein de ces conseils.

La rémunération de base des conseillers proposée est de 36 440 \$, à partir du 1^{er} janvier 2026, indexée à partir de cette date.

Lorsqu'un conseiller occupe la fonction de maire suppléant, la Ville verse une rémunération additionnelle annuelle de 22 800 \$, à partir du 1^{er} janvier 2026, indexée à partir de cette date.

La rémunération additionnelle annuelle des élus qui occupent la fonction de membre d'un comité, commission ou groupe de travail énumérés à l'annexe A est de 2 000 \$, à partir du 1^{er} janvier 2026, indexée à partir de cette date. Elle est majorée de 950 \$, à partir du 1^{er} janvier 2026, indexée à partir de cette date, s'ils ont la fonction de président.

L'indexation proposée est la suivante :

- Au 1^{er} janvier 2026 : 2,45 %
- Au 1^{er} janvier 2027 : 2,45 %
- Au 1^{er} janvier 2028 : 1,5 % ou l'indexation prévue au deuxième alinéa s'il est supérieur
- Au 1^{er} janvier 2029 : 1,5 % ou l'indexation prévue au deuxième alinéa s'il est supérieur

Parole aux membres du conseil

La parole est accordée aux membres du conseil.

251202-45 **Levée de la séance**

Il est proposé de lever la présente séance à 21 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Jean Martel, maire

Marianna Ruspil, greffière

Consultation budgétaire 2026

Subventions accordées par le conseil municipal

No	Organismes	Projets	Montant octroyé
1	Société d'horticulture et d'écologie de Boucherville (SOCHEB)	30e anniversaire	3 000 \$
2	La Coopérative de solidarité en habitation La Seigneurie de Boucherville	Construction du bâtiment accessoire prévu dans la planification initiale du Projet terrasse. Le surplus du financement servira à repeindre la salle communautaire.	15 000 \$
3	Association Québécoise du Goûte-Boudin de Boucherville	Concours meilleures boudins réunissant plus de 150 participants.	1 500 \$
4	Centre des générations de Boucherville	30e anniversaire	3 000 \$
5	Centre des générations de Boucherville	Déménagement	30 415 \$
6	Fondation internationale des cultures à partager - Secteur Montérégie	Promotion de la culture et de l'éducation de la francophonie au Québec.	5 000 \$
7	Centre urbain Boucherville	Programmation d'activités populaires comme la danse salsa et la danse country et de continuer les ajustements pour amener les spectacles jazz et les samedis de dessiner à une popularité plus grande.	25 000 \$
8	Club de natation Mustang	Location de bassins, plateau d'entraînement et chapiteau, acquisition d'équipements et transports.	35 000 \$
9	Club nautique de Mézy	Achat d'une chèvre (plateforme usagée ou neuve).	35 000 \$
10	Association des Métiers d'Art de Boucherville	Organisation annuelle du Salon des Métiers d'Art de Boucherville.	5 000 \$
11	Théâtre Jankijou Inc.	Achat de différents éléments pour décors, costumes, accessoires, techniciens, etc... pour les 3 productions de la saison 2025-26.	2 000 \$
12	Légion Royale Canadienne Filiale 266 Pierre-Boucher	Organisation de la Fête du Canada, les cérémonies du Jour du Souvenir et la collecte de sang du maire.	25 000 \$
13	Ensemble vocal les Tournesols	Location d'un local de répétition et entreposage pour les deux concerts annuels.	5 000 \$
14	Club de gymnastique Les Réflexes inc.	Achat de nouveaux équipements et le remplacement d'équipements existants.	35 000 \$
15	Association des gens d'affaires de Boucherville	Campagne « Acheter Boucherville, c'est payant » 2026.	25 000 \$
16	Curling Boucherville	Mise à niveau de l'ameublement, du décor et de l'équipement audiovisuel du Club.	30 000 \$
17	Société d'histoire des Îles-Percées de Boucherville	Production et impression d'une brochure de 32 pages sur la famille Lacoste conjointement par la SHIP et la ville de Boucherville en mai 2026.	6 960 \$
18	Kino Rive-Sud	13e édition du Festival.	10 000 \$
19	Carrefour jeunesse Marguerite-d'Youville	Projet Vocation en art.	2 000 \$
20	Sécurité Ferroviaire Rive-Sud	Sensibiliser les citoyens, les élus et les décideurs sur les impacts qu'aura l'augmentation du trafic ferroviaire du nouveau terminal du Port de Montréal à Contrecoeur.	5 000 \$
21	Collectif 21 Agriculture urbaine	Poursuite des activités et extension du Jardin collectif intermunicipal Boucherville-Varennnes et activités de glanage.	20 000 \$
22	Collectif 21 Agriculture urbaine	Activités de glanage.	15 000 \$
23	Centre Yoga Boucherville	Aménagement du cagibi adjacent au Studio 1 et achat final d'équipements.	4 500 \$
24	Organisation du baseball mineur de Boucherville	Renouvellement d'équipements et acquisition de nouveaux équipements.	10 000 \$
25	Théâtre lyrique de la Montérégie	Offrir des spectacles musicaux gratuits dans des résidences pour personnes âgées de la région.	2 000 \$
26	École de voile de Boucherville	Achat d'un Zodiac, de pièces de voiliers personnel pour la supervision des opérations et des installations. Conteneur supplémentaire permettrait de réduire le nombre d'allers-retours entre l'école et Gay-Lussac.	25 000 \$

No	Organismes	Projets	Montant octroyé
27	Cub de patinage artistique	Contrat Marjorie Lajoie présence au gala annuel.	7 500 \$
28	Club de soccer	Surbourn.	5 000 \$
29	Club de soccer	Location de vestiaires temporaires.	15 000 \$
30	Club de soccer	Achat de matériel pédagogique et de l'équipement.	5 000 \$
31	Club de tennis de table de Boucherville	12e édition Open de Boucherville 2026 (18-19 avril).	15 000 \$
32	Filles d'Isabelle	Formation RCR.	320 \$
TOTAL			428 195 \$